



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS -VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 05 MAI 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 26 avril 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 12**  
**Nombre de procuration : 02**

**Extrait n°BC-05-2022/119**

**Objet : Modification de l'intitulé et de l'objet de l'opération « Installation d'un dispositif de vidéo protection dans le centre bourg – Commune de la Trinité.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION**

Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZÉROT, Jonathan TABAR à Olivier JEAN-DENIS.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS**

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire n° BC - 03-2021/026 du 04 mars 2021, attribuant une subvention à la Commune de La Trinité pour l'opération intitulée « Installation d'un dispositif de vidéo protection dans le centre bourg » ;

**Considérant** que par courrier du 22 mars 2022, Monsieur le Maire de la ville de La Trinité a sollicité CAP Nord Martinique pour la modification de cette décision ;

**Considérant** que la modification concernerait l'intitulé de la subvention qui deviendrait : « Installation d'un dispositif de vidéoprotection dans le centre bourg - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) » ;

**Considérant** l'avis favorable des Élus de la Commission mixte subvention - finances réunis le 13 avril 2022 pour la modification de l'intitulé de l'opération comme suit : « Installation d'un dispositif de vidéoprotection dans le centre bourg - Assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) » ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**DÉCIDE****Article 1 :**

**De modifier** l'intitulé et l'objet de l'opération « Installation d'un dispositif de vidéo protection dans le centre bourg » comme suit : « Installation d'un dispositif de vidéoprotection dans le centre bourg - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) » ;

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de La Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 23 mai 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

